



# Mairie de Verneuil-en-Halatte

Arrêté n° 148/2020 PM



Croix de Guerre 39-45  
Remise le 11 Novembre 1948  
A la Commune de Verneuil-en-Halatte

## ARRETE PORTANT AUTORISATION DE CHASSE

(BATTUES DANS LE PARC COMMUNAL DU CHÂTEAU)

---====ooo000§000ooo====---

Le Maire de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE (Oise),  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté municipal du 04 juillet 2003

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser des battues pour cause de surpopulation de gibier (lapins, sangliers et renards) en forêt communale soumise au régime forestier « Parc du château ».

## ARRETE

**ARTICLE 1er :** des battues seront organisées sur les 55 hectares du Parc du château aux dates et horaires suivants :

- Samedi	31 octobre 2020	de 07h00 à 18h00
- Samedi	14 novembre 2020	de 07h00 à 18h00
- Samedi	12 décembre 2020	de 07h00 à 18h00
- Samedi	16 janvier 2021	de 07h00 à 18h00
- Samedi	06 février 2021	de 07h00 à 18h00

**ARTICLE 2 :** Les battues se feront sous le contrôle de l'Office National des Forêts qui veillera au respect de la sécurité, de la législation de la chasse et au bon déroulement des opérations en accord avec le président de la société de chasse communale.

### **ARTICLE 3 :**

- Des panneaux annonçant la chasse seront posés aux accès

**ARTICLE 4 :** Une ampliation du présent arrêté sera adressée à

- M le Cdt de la Brigade de Gendarmerie de PONT-SAINTE-MAXENCE.
- M le Cdt des Sapeurs Pompiers de CREIL
- Au représentant de l'Office National des Forêts
- Monsieur le Président de la Société de Chasse

Le Maire  
Philippe KELLNER

A VERNEUIL-EN-HALATTE LE 13 août 2020

